

Tél : 01.60.01.03.50 Fax : 01.60.01.03.50 Courriel : ce.0770277h@ac-creteil.fr	<input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Elémentaire <input checked="" type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire	Date : Le Mardi 30 juin 2020 De 18 H00 à 19h42
---	---	--	--

Présents :

Enseignant(e)s de l'école	● Mme RODRIGUES ● M. ADAM	● Mme FEMY
Parents élus	● Mme VENAISSIN	● Mme GAUDARD
Le maire ou son représentant	● M. PINTURIER (Maire de SAINT-PATHUS) ; M. KOITA (Responsable Affaires Scolaires)	
Autres membres invités		
Absent(es)	Absent(es) excusé(es) ● M. PINARD, Inspecteur de l'Education Nationale ● M. GRAS (DDEN)	

Président(e) de séance : ADAM Frédéric	Secrétaire de séance : FEMY Esther
---	---------------------------------------

ORDRE DU JOUR
Du 2ème conseil d'école

1. Adoption du Procès-Verbal du C.E du vendredi 13 mars 2020
2. Bilan crise sanitaire et continuité pédagogique
3. Stage de réussite été 2020
4. Effectifs de rentrée et répartitions des classes
5. Rentrée septembre 2020 (fournitures, crédits, organisation.)
6. Annulation classe découverte en Angleterre et sorties scolaires
7. Coopérative/ Crédits
8. Travaux
9. Commission électorale

M. Adam ouvre la séance à 18h15.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il :

- remercie de leur présence les membres du Conseil d'Ecole ;
- présente les excuses des absents et explique le choix d'effectuer un Conseil d'Ecole à effectif réduit ;
- annonce que le secrétariat sera assuré par Mme FEMY Esther.

Le procès-verbal du Conseil d'école du Vendredi 13 mars 2020 est approuvé et signé par tous les membres du Conseil d'école.

2/ Bilan crise sanitaire et continuité pédagogique

M.ADAM : « Nous nous étions quittés le vendredi 13 mars 2020, au lendemain de l'allocution du Président de la République. Le week-end qui a suivi, le Rectorat a envoyé un mail demandant aux enseignants volontaires d'accueillir les enfants du personnel soignant uniquement. Comme il n'y avait pas de volontaires au sein des enseignantes de l'école VIVALDI, deux professeurs de l'école Charles PERRAULT, la Directrice de l'école de MARCHEMORET ainsi que deux BD étaient présents le mardi 17 mars 2020 pour s'occuper des enfants. A partir du jeudi 19 mars 2020, ce sont les enseignants de l'école Charles PERRAULT uniquement qui ont accueilli les élèves jusqu'aux vacances de Pâques.

Je tenais à remercier vivement tous ces enseignants qui ont assuré les cours pour les 8 enfants présents durant cette période.

Pour les 500 élèves restants, le travail était envoyé par mail aux familles ou distribué dans les boîtes aux lettres, afin de ne laisser personne de côté.

Cette situation a perduré jusqu'au 11 mai 2020. Suite à une réunion avec le Maire et ses adjoints, les parents d'élèves et les directeurs des deux écoles, il a été décidé de ne pas rouvrir les écoles et de garder l'école VIVALDI ouverte pour accueillir les enfants du personnel prioritaire. Le protocole sanitaire de 54 pages ne pouvait pas être appliqué si rapidement.

Par conséquent, étant donné un élargissement de l'accueil, nous avons accueilli de 15 à 27 élèves des deux écoles de la ville du 11 mai 2020 au 6 juin 2020, par un roulement effectué par 17 enseignantes de l'école VIVALDI.

Fin mai 2020, nous nous sommes réunis en Mairie à nouveau pour annoncer aux familles une ouverture de l'école à partir du 6 juin 2020, sans obligation. Les services de Mairie ont effectué en un temps rapide des travaux pour être en conformité avec le protocole sanitaire (fléchage, marquages au sol, condamnation des sanitaires, barrières ...) et je les remercie pour leur collaboration.

Le protocole d'accueil a été envoyé aux familles par mail avant la reprise. Pour les enfants qui restaient à la maison, les cours par correspondance et les classes virtuelles permettaient d'assurer la continuité pédagogique. Au final, un tiers des enfants scolarisés sur l'école VIVALDI sont retournés en cours 2 jours par semaine.

A partir du 22 juin 2020, l'école est redevenue obligatoire. Nous avons reçu le nouveau protocole sanitaire le 18 juin au matin et il a fallu mettre en œuvre une nouvelle organisation et avertir les familles.

Depuis ce 22 juin 2020, 50% à 60% des élèves sont présents au sein de l'école.

Je tenais à remercier les enseignantes de l'école qui ont dû se former en un minimum de temps aux classes virtuelles et qui ont mis un point d'honneur à assurer leur cours durant cette période.

Je remercie également tous les parents d'élèves qui se sont improvisés professeurs pendant le confinement et je suis parfaitement conscient que ce n'était pas chose aisée. Le taux de présence des enfants aux classes virtuelles était de plus de 85% et cela a été rendu possible grâce aux parents. »

M.PINTURIER : « Il sera bon d'analyser dans les prochains mois les points positifs et négatifs de cette crise

et nous nous réunirons pour en discuter. La communication avec les différents partenaires a été prépondérante et cela doit continuer. »

3/ Stage de réussite été 2020

Les stages de réussite pour les élèves en difficulté se dérouleront de la manière suivante :

- A l'école Antonio VIVALDI durant la première semaine de juillet pour des élèves de CM2, CP et CE1, soit 14 élèves des écoles Antonio VIVALDI, Charles PERRAULT de SAINT-PATHUS et Charles LECOUR (OISSERY). Les cours seront assurés par Madame ROMELOT et Madame TIXIER, enseignantes de l'école Antonio VIVALDI, tous les jours (de lundi à vendredi) de 9h00 à 12h00.
- A l'école Charles PERRAULT durant la dernière semaine d'août (du 24 au 28 août 2020) pour les élèves de CM, CP et CE1 avec des élèves des trois écoles citées plus haut. Les cours seront assurés par M. LOOTENS et Mme ERTZSCHEID, enseignants de l'école Charles PERRAULT.

Il est dommage que les élèves de CE2 ne puissent participer à ce stage.

M.PINTURIER : « Je prends note mais j'aurais quand même préféré être mis au courant par l'Inspection de l'Education Nationale que les écoles de ma ville allaient accueillir des enfants d'une autre commune ».

4/ Effectifs de rentrée et répartitions des classes :

Tout d'abord, M. ADAM tenait à remercier Mesdames ROMELOT et Madame BOILEAU pour la qualité de leur travail et leur investissement au sein de l'école. N'étant pas titulaires de leur poste, elles ne seront plus sur l'école VIVALDI l'année prochaine.

A ce jour, pour l'année scolaire 2020-2021, la situation est la suivante :

- 514 élèves, dont 172 élèves en maternelle et 342 élèves en élémentaire, soit 27 élèves de moyenne par classe.
- 58 élèves de Petite Section de Maternelle font leur rentrée et 59 élèves de CM2 quittent l'école pour aller au collège
- 9 élèves de la PS au CM2 seront radiés (déménagement) et 24 nouveaux élèves arrivent sur l'école sur tous niveaux

En ce qui concerne les classes, les effectifs sont les suivants :

- 2 PS (28 élèves + 28 élèves) → Mmes PETIT et RODRIGUES
- 2 MS (28 élèves + 28 élèves) → Mmes GUYOTON et PICHON
- 2 GS (27 + 27) → Mmes LAGARRIGUE et GUENET
- 1 GS/CP (6 + 18) → Mme FOURMON
- 2 CP (25 + 25) → Mmes LECOMTE et RENE
- 1 CP-CE1 (7+18) → Mme LEBRETON
- 1 CE1 (30) → Mme ANNETTE
- 1 CE1-CE2 (8+18) → Mme CARPENTIER
- 1 CE2 (30) → Mme RENARD

- 1 CE2-CM1 (14 + 12)→ Mme LORIDAN
- 1 CM1 (28) → Mme TEULON
- 1 CM1-CM2 (19 + 8) → Mme PORTEFAIX
- 2 CM2 (28 + 27 + 27)→ Mme FEMY + Mme MOLINIER + Mme PADOVAN

Les classes à doubles-niveaux ont été constituées en concertation avec les enseignantes du cycle et les élèves ont été répartis en fonction de leur autonomie face au travail.

En décembre 2019, l'effectif provisionnel était de 482 élèves. Aujourd'hui, nous totalisons 514 élèves soit 32 élèves supplémentaires.

A cause du confinement, beaucoup d'admissions ont lieu ces derniers jours et une dizaine d'élèves supplémentaires sont en attente (dossiers déposés en Mairie en attente de signature).

L'inspection de l'Education Nationale a été prévenue de cette augmentation et aujourd'hui une mesure d'ouverture conditionnelle de classe a été prononcée lors du CTSD (Comité Spécial Technique Départemental).

Par conséquent, Monsieur PINARD, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, viendra à l'école le jour de la rentrée pour faire remonter les effectifs.

La structure des classes est donc provisoire et dépend de la confirmation ou non de cette ouverture.

Les listes provisoires de classe seront affichées à partir du 13 Juillet 2020 sur les panneaux extérieurs de l'école.

M.PINTURIER : « Vous aurez certainement des radiations pendant les vacances comme chaque année ».

M.ADAM : « Un sondage a été envoyé aux parents au début du mois de juin. Pour l'instant, une famille est en attente d'une nouvelle affectation en Province. »

5/ Rentrée septembre 2020 (Crédits, fournitures, organisation...)

M.ADAM demande à M. PINTURIER si les crédits alloués à l'école seront toujours identiques pour l'année scolaire prochaine puisque cette question n'avait pas pu être abordée lors du précédent conseil d'école (période électorale).

M.PINTURIER : La crise sanitaire a eu un impact négatif sur la commune. De nouvelles dépenses ainsi qu'une perte financière importante nous contraint de revoir les crédits de fonctionnement des écoles, à savoir :

- 50 000 euros d'achat de matériel divers liés au COVID-19 (masques, gel hydroalcoolique...)
- 95 000 euros de perte (arrêt de la cantine, du centre)
- baisse des subventions de l'état.

Par conséquent, les crédits alloués à l'école seront les suivants :

- 28 euros de fournitures par élèves
- 350 euros pour la direction
- 1 bus sera mis à disposition pour une sortie par classe
- 1 spectacle sera proposé pour les classes au centre Culturel.

- Les crédits photocopies sont identiques.

M.ADAM : « Les différentes baisses : 28 euros par élèves à la place de 37 euros, 0.70 euro pour la direction au lieu de 2 euros par élève au niveau de la Direction par exemple sont-elles provisoires ou non ? »

M.PINTURIER : « Si les finances le permettent, les crédits par élève pourraient repasser au-dessus de la barre des 30 euros l'année prochaine ou dans les années futures. »

Le prestataire des fournitures scolaires est toujours la société PICHON et les commandes sont attendues pour le 24 Août 2020, en espérant que les délais soient respectés cette année.

5/ Annulation classe découverte en Angleterre et sorties scolaires.

Du 27 avril au 1er mai 2020, les classes de Madame TEULON (CM1 B) et de Madame TIXIER (CM2 B) auraient dû partir en Angleterre. A cause de la crise du COVID-19, cette classe découverte a été annulée. L'organisme, conformément à la loi, nous propose un avoir d'un montant de 5000 euros, correspondant aux arrhes versées, pour l'organisation d'un prochain séjour ou alors d'attendre 18 mois afin d'obtenir le remboursement.

Suite à la décision du Conseil des Maîtres, toutes les familles seront intégralement remboursées par la coopérative scolaire qui avancera les 5000 euros. Elles ont été prévenues par mail et peuvent passer à l'école pour récupérer :

- Un chèque correspondant aux sommes déjà encaissées
- Le ou les chèques non débité(s)

Toutes les sorties scolaires de fin d'année, ainsi que le spectacle et la kermesse ont été annulés.

Madame VENAISSIN désire tout de même effectuer avec son association un bal de promotion en Octobre 2020 pour les anciens CM2 et continuer l'intervention sur les gestes de premiers secours à l'attention des enfants.

M.ADAM : « Monsieur le Maire, vous nous aviez annoncé au premier Conseil d'école que 14400 euros seraient versés à l'école, correspondant aux subventions non réclamées des voyages scolaires. Au deuxième conseil d'école, vous nous aviez déclaré qu'il y avait un retard de trésorerie au centre payeur de Claye-Souilly. Depuis lors, nous n'avons plus de nouvelles. »

M.PINTURIER : « Les crédits ne pourront vous être versés en intégralité sur un compte comme prévu. Vous pourrez demander une subvention lors de vos prochaines classes découvertes mais uniquement à partir de 2021. »

Mme GAUDARD : « Les voyages scolaires de cette année prenaient-ils en compte les subventions prévues ? »

M.ADAM : « Effectivement, nous avons compté dans le budget prévisionnel une partie de ces subventions. La coopérative générale paiera pour ces dépenses qui n'étaient pas prévues »

7/ Coopérative / Crédits :

M. ADAM présente les comptes.

Au 30 juin 2020, la coopérative générale de l'école présente un solde créditeur de 17761.72 euros. A cela doivent être débités les remboursements de la classe découverte en Angleterre et les coopératives de classe.

Le bilan comptable est distribué aux parents d'élèves pour vérification

9/ Travaux :

Pendant la période de confinement, plusieurs travaux ont été effectués dans l'école :

- Dalles de faux-plafonds remplacées
- Nouveaux robinets dans les sanitaires
- Poignées de portes changées
- Store de velux remplacé

M.ADAM : « Pendant les vacances d'été, d'autres travaux auront-ils lieu ? »

M.PINTURIER : « En effet, du mobilier pourra être commandé pour une classe »

M.ADAM : « Si nous commandons pour une classe du mobilier et que nous obtenons une ouverture de classe, la salle du deuxième étage pourra-t-elle avoir du mobilier neuf ? »

M.PINTURIER : « Le budget sera épuisé, on ne pourra pas commander pour cette classe, il vaut mieux attendre la rentrée scolaire et la confirmation ou non de cette ouverture ».

M.ADAM : « En revanche, nous avons besoin de 18 tables et chaises pour les CP qui iront dans la classe maternelle de Mme FOURMON »

M.PINTURIER : « Vous faites la demande à Mme FERNANDEZ et vous envoyez un GER au Service Technique »

M.ADAM : « Quand vous avez récupéré les ordinateurs, vos techniciens n'ont pas remplacé le logiciel de Madame LEBRETON sur le TNI, l'icône apparaît sans le logiciel »

M. PINTURIER : « Je vais me renseigner avec la personne responsable de l'informatique. Par ailleurs, il manque deux ordinateurs qui n'ont pas été rendus. S'ils ne sont pas restitués, nous porterons plainte contre les enseignantes qui ne veulent pas les rendre. »

M.ADAM : « Ne vous inquiétez pas Monsieur le Maire, les ordinateurs sont dans mon bureau, dans le placard fermé à clef et seront rendus en Mairie jeudi matin. Il n'est pas dans nos habitudes de voler du matériel. »

9/ Commission électorale :

Pour les élections de représentants de parents d'élèves d'octobre 2020, il est convenu d'un commun accord que les votes seront effectués uniquement par correspondance, étant donné la faible représentation de personnes se rendant à l'école pour voter (à peine 5%).

Nous demandons quand même l'autorisation d'obtenir l'urne et l'isoloir pour les élections des délégués dans les classes.

M. ADAM remercie tous les participants pour la bonne tenue de ce conseil et clôture la séance à 19H42.